

Préfon.info

MAGAZINE #64
OCTOBRE 2024

Partenariat Préfon/La Banque Postale, **Une dynamique nouvelle**

Loi Industrie verte :
ce qui va changer pour votre épargne

Assemblée générale 2024
Préfon vous donne la parole

Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique**

LA PROXIMITÉ
VOUS CONNAISSEZ LA
VOICI LES CHIFFRES
CHAQUE ANNÉE
1,1 MILLIARD
DE VISITES SUR LAPOSTE
202,5 MILLIONS
DE VISITEURS EN BUREAU DE
2,3 MILLIARDS
DE COLIS LIVRÉS
ET 37 840
VÉHICULES ÉLECTRIQUES
LA PROXIMITÉ, C'EST UN MÉTIER

Proposé par Préfon-Distribution


Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique****ASSURANCE-VIE**

L'ASSURANCE-VIE PRÉFON*, UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ADAPTÉE À TOUS VOS PROJETS.



AVEC PRÉFON-VIE RESPONSABLE*,
oubliez vos a priori sur les contrats
d'assurance-vie. Il n'est jamais trop tôt
ni trop tard pour y souscrire et construire à
votre rythme une épargne durable et solide.
C'est ça l'assurance-vie selon Préfon.

- Une épargne accessible** avec 0% de frais d'entrée, de versement⁽¹⁾ et d'arbitrage⁽¹⁾.
- Une assurance-vie qui donne du sens à mon investissement.**
- Un mandat d'arbitrage à partir de 1000 €.** La gestion sous mandat a recours à des investissements en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**
- Une solution souple** : un capital disponible à tout moment⁽²⁾.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS**

3025Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 18h

***Informations sur Préfon-Vie Responsable :**

Préfon-Vie Responsable est proposé par Préfon Distribution. Préfon-Vie Responsable est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport, géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. SURAVENIR est une Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000€. Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 BREST CEDEX 9. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest- CS 92459 - 75 436 Paris cedex 09).

Le contrat propose une gestion sous mandat conseillé par FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECO-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610.

Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Préfon-Vie Responsable contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

(1) Hors versement et arbitrage SCI, SCPI, SCP et ETF. Pour les autres frais, consultez les Conditions contractuelles du contrat sur www.prefon.fr.

(2) Sauf acceptation du bénéficiaire ou mise en garantie.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

SOMMAIRE

04. La vie de l'association

**Assemblée générale du
29 novembre 2024**

Préfon vous donne la parole

05. La vie de l'association

Votre avis

sur la communication Préfon

06. En Coulisse

**Partenariat Préfon, La Banque
Postale et CNP Assurances :**

Une dynamique nouvelle

08. À l'honneur

Les juridictions administratives :

au service des citoyens et des agents
de la Fonction publique

10. Décryptage

Loi Industrie verte

ce qui va changer pour votre épargne

12. Préfon en action

Préfon sur tous les fronts

14. Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir

Optimiser votre épargne

5-6 ans avant votre retraite !



ÉDITO

L'année 2024 aura été marquée par la célébration de deux moments clés de l'histoire de la Préfon :

- les 60 ans de l'Association
- et les 20 ans de partenariat avec La Banque Postale.

Les 60 années au service des agents de la Fonction publique font qu'aujourd'hui, la Préfon est devenue un acteur de référence dans le paysage des retraites.

Notre modèle de gouvernance est robuste car basé sur le bénévolat. D'intenses et constructifs échanges avec le consortium d'assureurs, nous permettent d'assumer notre devoir de représenter et de défendre les affiliés, de promouvoir l'image de la Préfon.

Le partenariat bâti, il y a vingt ans avec La Banque Postale et CNP Assurances connaît aujourd'hui un nouvel élan auquel nos deux institutions accordent une importance majeure.

Dans un entretien croisé avec la directrice générale adjointe de la banque de détail La Banque Postale et la directrice générale de CNP Retraite, revient sur l'histoire de ce partenariat historique et sur sa nouvelle impulsion ; cette dernière commence à porter ses fruits, nous nous en félicitons.

Accroître davantage le nombre de nos affiliés tout en demeurant fidèles à nos valeurs, tels sont les objectifs de l'association Préfon.

Ce numéro rend également compte de l'étude qualitative menée auprès des affiliés et des retraités sur le dispositif éditorial de nos différents supports d'information mis en place en 2020. De même, il aborde la question des juridictions administratives. Depuis des siècles, notre pays s'est doté d'un ordre administratif puissant au service des administrés, dont les agents de la Fonction publique. Enfin, un éclairage particulier est apporté sur la loi relative à l'industrie verte promulguée le 23 octobre 2023 et ses incidences pour votre épargne à compter de cet automne.

Notre mission est de vous informer, vous écouter mais aussi vous donner la parole : la tenue de notre assemblée générale ordinaire, le 29 novembre 2024, sera l'occasion pour chaque affilié de poser directement ses questions sur les thèmes qui lui importent. En toute transparence, les réponses attendues seront publiées sur le site internet de l'Association.

Bonne lecture !

Philippe Soubirous
Président de la Préfon

Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'association Préfon
Directeur de la publication : Christian Carrega - **Rédaction :** Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brousse. Les articles de la rubrique Décryptage et Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir ont été rédigés avec la rédaction de Tout Sur Mes Finances - **Conception/Réalisation :** Regards Events - **Graphisme :** Studio Barbu.

Document non contractuel. Dépôt légal : 4^e trimestre 2024. Date de rédaction le 01/10/2024. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 2024

PRÉFON VOUS DONNE LA PAROLE

Le 29 novembre se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de l'Association. Ce rendez-vous, fort et attendu, est l'occasion pour le président du Conseil d'administration de rendre compte des actions et des engagements au service de tous les agents de la Fonction publique. **C'est aussi le moment propice pour vous, affiliés, de poser directement vos questions aux administrateurs sur les thèmes qui vous paraissent importants, en lien avec l'ordre du jour** (voir l'encadré ci-dessous).

En retour, l'Assemblée générale s'engage à vous apporter les réponses afférentes, à vous donner la bonne information et compréhension.

À titre d'exemple, ces toutes dernières années, les questions envoyées par les affiliés à l'Association concernaient la revalorisation des rentes, notamment face au retour du fort taux d'inflation, la mensualisation des rentes déjà liquidées, la réversion et la garantie décès, ou encore le fonctionnement de l'Association et de son régime de retraite.

En vous donnant la parole, l'Association marque sa volonté attentionnée et sincère de transparence à votre égard. Par ce canal, elle entend être au plus près de vos interrogations et attentes.

Pour adresser avant le jour J de l'Assemblée générale une question bien formulée et avoir une réponse à votre demande, rien n'est plus facile : soit par mail pole.conseil@prefon.fr en précisant dans l'objet « question pour l'AG », soit par courrier libre à adresser à **Préfon, Assemblée générale, 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris. Ensuite, les questions et les réponses seront publiées sur le site Internet de l'Association (voir l'encadré ci-dessous). Nous vous invitons donc à nous transmettre votre ou vos questions avant le 25 novembre.**

Rappelons que les membres adhérents de

l'Association qui participent à l'Assemblée générale sont désignés par les quatre organisations syndicales fondatrices ou cooptés par l'Assemblée générale en tant que personnalités qualifiées représentatives de la Fonction publique.

Les principales décisions de l'Assemblée générale de 2023.

Lors de l'Assemblée générale de 2023, les modifications apportées au régime Préfon-Retraite (PER) ont été présentées. Ces modifications sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Préfon a fait évoluer son objet social afin de préciser les personnes éligibles au PER Préfon. Le régime est, en effet, désormais ouvert à toutes les personnes exerçant ou ayant exercé une mission de service public ou d'intérêt général ainsi qu'à leurs conjoints ou enfants (Cf. *Préfon.Info* #62 septembre 2023). ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2023.
- Rapport d'activité du Conseil d'administration.
- Réponse aux questions des affiliés.
- Adoption du plan stratégique de la filiale de courtage.
- Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024. Intervention du commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'Association.



Consultez les informations techniques et financières du Régime Préfon-Retraite au 31/12/2023.
<https://url-r.fr/sbpdI>

Retrouvez toutes les décisions de l'Assemblée générale du 24 novembre 2023 ainsi que les questions principales des affiliés et leurs réponses, regroupées par thème à l'adresse :
<https://lc.cx/lx3JEW>

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? ON VOUS RÉPOND !

Transmettez-nous les questions que vous souhaitez poser aux administrateurs de Préfon, **avant le 25 novembre 2024**, à l'adresse suivante :

Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique « Assemblée générale »
12 bis rue de Courcelles 75008 Paris
Une synthèse de l'ensemble des questions sera publiée sur le site internet.

VOTRE AVIS

SUR LA COMMUNICATION PRÉFON

Préfon.Info, Préfon.TV ou encore Préfon.10 mn : lequel de ces supports d'information plait le plus ? Pour le savoir, une étude¹ a été réalisée au printemps dernier en ligne par le cabinet Quali'STRAT pour le compte de la Préfon. Retour sur cette première évaluation du dispositif éditorial multicanal mis en place en 2020.

Le magazine, les sites Internet et la newsletter sont les trois vecteurs de communication Préfon les plus connus. Ils sont également les plus consultés par les 6000 affiliés et retraités ayant répondu au questionnaire, que Préfon remercie pour leur participation. **La newsletter est consultée par 62% des répondants, le magazine par 58% et les sites par 48%.** Les autres outils ne sont pas en reste : en moyenne 4,5 supports sont connus et 2,1 consultés régulièrement. La notoriété du dispositif semble donc acquise. La satisfaction est également au rendez-vous avec 72% des sondés qui estiment qu'il correspond à leurs attentes et que les rythmes de publication des différents supports sont adaptés.

Plus on consulte les supports Préfon et plus on les apprécie.

Magazine et newsletter les plus attractifs

Dans le détail, les deux supports jugés les plus positivement sur la forme sont le magazine à 71%, suivi par la newsletter à 61%. De la même manière, ils sont cités respectivement par 73% et 57% des sondés comme les supports les plus attractifs pour la qualité de leur contenu. Dans Préfon.Info, vous appréciez particulièrement les informations réglementaires à 78% et les

clés pour comprendre la retraite à 63%. Les articles plus généralistes comme ceux de la rubrique « À l'honneur » rencontrent moins l'adhésion. S'agissant des articles de Préfon.News, la satisfaction est bonne sur l'ensemble à plus de 70%. Toutefois ces bonnes notes montrent un intérêt pour les supports à parution régulière, arrivant directement aux lecteurs via boîte mail ou postale. Ce mode de diffusion peut jouer sur le niveau de satisfaction. Car, plus on consulte les supports Préfon et plus on les apprécie, précise l'étude. Ainsi le podcast et les interviews 10 minutes ont des niveaux

de consultation bien inférieurs au magazine ou à la newsletter mais enregistrent, en revanche, de bons niveaux de satisfaction. Les contenus de ces deux dispositifs d'information apparaissent ainsi plus clairs et plus en adéquation avec les attentes. A noter également que sur ces dispositifs, il existe des différences en fonction de l'âge ou de la catégorie. Les moins de 50 ans, par exemple, apprécient plus les podcasts que la moyenne des répondants, et ce aussi bien sur la forme que sur le fond. Ils ont également une lecture plus positive des réseaux sociaux et souhaitent un registre éditorial résolument opérationnel et pédagogique. Enfin, un déterminant

de la consultation des supports semble être le lien avec l'association, l'étude constatant que les correspondants Préfon les connaissent mieux et les consultent plus que la moyenne.

Des attentes de décryptage

Si la satisfaction est bonne, il subsiste une marge de progression quant à la capacité à répondre à vos besoins. La note moyenne de 6,4/10 sur l'adaptation du dispositif éditorial Préfon à vos besoins indique qu'il existe une marge de progression, avec notamment **une attente forte des affiliés comme des retraités en faveur d'une information pratique et pédagogique.** Si vous jugez pertinentes les informations proposées par le dispositif éditorial, vous souhaitez majoritairement plus d'informations sur les solutions proposées par Préfon, en lien avec des contenus vous permettant de comprendre l'évolution de la protection sociale afin de pouvoir prendre les bonnes décisions. Ainsi le sujet principal est pour une personne sur deux la retraite sous toutes ses formes et le besoin est opérationnel : comment préparer sa retraite, comment optimiser l'épargne, etc. **C'est le souhait d'adaptation majeur revendiqué par les sondés, que Préfon va prendre en compte pour faire évoluer les contenus afin de répondre toujours mieux aux besoins de ses publics. ■**



93%
SAVENT QU'ILS REÇOIVENT UNE
INFORMATION PRÉFON



72%
SONT SATISFAITS



6,4/10
EST LA NOTE MOYENNE DONNÉE
SUR L'ADAPTATION DU DISPOSITIF
AU BESOIN

¹Étude menée en ligne entre février et avril 2024 sur la base d'un questionnaire auto-administré adressé par mail par la Préfon. 5974 répondants. 58,5% cotisants et 38,5% allocataires. 48% en activité dans la Fonction publique ou un organisme public et 41% retraités

PARTENARIAT PRÉFON, LA BANQUE POSTALE ET CNP ASSURANCES : UNE DYNAMIQUE NOUVELLE

Modèle du genre, le partenariat scellé il y a 20 ans se renforce et affiche de fortes ambitions

L'année 2024 marque les vingt ans de partenariat de Préfon avec La Banque Postale et CNP. C'est en effet le 1^{er} avril 2004 que l'Association, La Poste et CNP Assurances en tant qu'assureur, signent une alliance qui va se révéler historique. Elle intervient dans un contexte qui voit la création du PERP par la Loi Fillon et annonce le début de la « banalisation » du régime Préfon-Retraite.

À cette date, Préfon est le premier régime de retraite complémentaire facultatif français et est présenté comme « la référence unique pour les fonctionnaires ». Sa notoriété est à son comble au point que lors de la campagne présidentielle de 2002, Jacques Chirac n'hésite pas à déclarer : « *Nous allons créer la Préfon pour tous* ». Ayant décidé d'agir avec l'Association, le réseau de La Poste propose le régime aux fonctionnaires qui y travaillent ainsi qu'à ses clients fonctionnaires.

Le partenariat porte rapidement ses fruits et en quelques années, Préfon enregistre 40 000 nouveaux affiliés. Mais plusieurs grandes réformes vont redéfinir l'environnement dans lequel évolue le régime Préfon-Retraite : celle des retraites de 2003 puis celle liée à la création de la Loi Pacte de 2019, véritable big bang de l'épargne-retraite qui voit le régime Préfon-Retraite devenir PER.

L'Association entre alors dans un nouveau temps de son histoire. Tout en rappelant que le régime Préfon-Retraite est différent des PERP, elle estime nécessaire de revoir la convention signée avec La Banque Postale et CNP Assurances. En 2022, les trois partenaires affichent de nouvelles ambitions, considérant qu'il faut à la fois capitaliser sur l'expérience acquise ensemble et innover.

Entretien croisé avec Philippe Soubirous, président de Préfon, Sarah Bouquerel, directrice générale adjointe de la banque de détail La Banque Postale, directrice du Pôle des activités et des relations stratégiques avec le groupe La Banque Postale au sein de CNP Assurances, et Stéphanie Cariou-Hellec, directrice générale de CNP Retraite.

Quel regard portez-vous sur le partenariat construit il y a 20 ans avec Préfon et sa relance en 2022 ?



Stéphanie Cariou-Hellec : Le partenariat entre Préfon, La Banque Postale et CNP Assurances est historique, de long terme, et s'est avéré au fil des ans très solide.

Cela tient à ce que tous les trois portent des valeurs communes et sont aux côtés des affiliés pour leur offrir un service de qualité et performant. Ces valeurs sont ancrées dans l'ADN de la Banque Postale et de CNP Retraite, banque et assureur citoyens. Par son appartenance au grand pôle financier public, CNP Retraite, comme La Banque Postale, est très attachée à la clientèle des agents de l'État et de la Fonction publique. Nous sommes donc très fiers de pouvoir leur proposer ce produit qui répond à un enjeu social majeur qui est la préparation de la retraite. De surcroît, nous partageons avec Préfon un engagement commun pour une épargne responsable qui impacte positivement la société et l'environnement, une épargne accessible au plus grand nombre.



Sarah Bouquerel : Notre partenariat avec Préfon se trouve conforté par la création du grand pôle financier public

issu du rapprochement effectif, scellé en mars 2020, entre le groupe La Poste et la Caisse des Dépôts d'une part, et La Banque Postale et CNP Assurances d'autre part (voir encadré). Le réseau de La Poste, aujourd'hui La Banque Postale, et CNP Assurances sont les alliés marquants de Préfon. Banque de proximité, présente sur tout le territoire, La Banque Postale accompagne ses 1,5 millions clients identifiés comme fonctionnaires. A leur écoute et en phase avec les besoins de la société, nos ambitions sur le champ de la retraite s'en trouvent renforcées. De son côté, Préfon a cette capacité de s'adapter au

monde qui change, notamment en termes de réglementation, et en offrant des produits et services innovants pour les fonctionnaires. Par son expérience et ses performances, il donne confiance aux agents publics dans la gestion de leur retraite. Le produit PER-Préfon Retraite est transparent, souple, très compétitif sur le plan tarifaire puisqu'il est accessible à partir de 21 euros par mois de cotisation. Il présente un énorme avantage car il s'agit d'un régime de retraite en points qui offre une rente définitivement assurée. Enfin, il est très sûr du fait de la solidité de CNP Assurances qui garantit la solution Préfon-Retraite. J'ajoute qu'il est aussi adapté aux usages de notre temps, avec la digitalisation du parcours client.

Retrouvez l'interview de Stéphane Dedeyan, président du Directoire de La Banque Postale et directeur général du groupe La Poste réalisée à l'occasion des 60 ans de l'Association :
<https://www.prefon.asso.fr/60-ans/portraits.html>



Que représente pour Préfon cette nouvelle dynamique ?

Philippe Soubirous : Cette relance du partenariat est essentielle pour deux raisons majeures. La première raison est celle d'un écosystème. Le fait que CNP Assurances soit désormais dans le giron de La Banque Postale renforce la pertinence de ce partenariat. Les échanges entre les différents acteurs concernés s'en trouvent grandement facilités. Par ailleurs, les valeurs portées par le groupe La Poste, avec une nouvelle génération de dirigeant(e)s dynamiques et volontaires, sont communes à celles de l'Association. Nous assistons ainsi à un alignement des planètes qu'il ne faut surtout pas rater. La seconde raison tient à ce que Préfon a un modèle très particulier. Nous sommes des spécialistes de la vente à distance avec de multiples leviers. Mais cela ne saurait suffire pour que Préfon s'inscrive dans les années

qui viennent. Notre Association, qui a 60 ans, a connu une phase de croissance soutenue au fil des décennies et a su s'adapter en fonction des évolutions de la réglementation. Cependant, si Préfon est un paquebot modernisé pour être à flot en permanence, nous devons continuer à attirer de nouveaux agents publics. Le réseau dense de La Banque Postale, compatible avec Préfon, est plus à même de compléter notre politique de vente basée sur le marketing direct et le bouche à oreille.

Quelles sont vos nouvelles ambitions ?

PS. : Notre environnement change, la position monopolistique de Préfon a été quelque peu ébranlée depuis les années 2000, et nous constatons que les attentes des fonctionnaires ne sont plus les mêmes qu'il y a 20 ans. Le profil des agents publics, qui souhaitent des éléments de sécurité en lien avec leur milieu professionnel et familial, diffère de celui des années 90, alors en quête notamment d'un produit de défiscalisation. Aujourd'hui, par exemple, le fonctionnaire de situation modeste a besoin de se constituer une épargne à un niveau qui soit à hauteur de ses moyens. C'est un client de La Banque Postale et notre partenariat nous permet d'aller séduire tout un public qui ne viendrait pas nécessairement par le canal de nos actions si efficaces soient-elles. Par ailleurs, Préfon compte 400 000 affiliés et des actifs très importants essentiellement

constitués par des agents publics qui prennent leur retraite. Face à cette tendance de fond, il nous faut accroître davantage encore le nombre de nouveaux adhérents pour compenser ces départs. Cet objectif, nous l'affichons clairement et nous sommes convaincus que parmi toute son offre, La Banque Postale mettra en avant la marque Préfon et son produit phare Préfon-Retraite.

Comment les équipes de La Banque Postale et de CNP Retraite sont-elles mobilisées pour développer sur le terrain l'offre Préfon ?

S.B. : Depuis la relance du partenariat avec Préfon en 2022, des actions de formation pour nos conseillers, de communication, de mises à jour de nos brochures et autres documentations ont été engagées. Concrètement, notre objectif est de pouvoir identifier les clients fonctionnaires dans un modèle qui combine la présence territoriale de La Banque Postale et le modèle à distance de Préfon qui a prouvé son efficacité.

S.C-H. : Dans le cadre de la commercialisation du produit Préfon, notre rôle est d'accompagner nos collègues dans la caractérisation du produit et la présentation des avantages du contrat Préfon-Retraite auprès des affiliés. Notre ambition est d'apporter à ces derniers toute l'expertise nécessaire pour faciliter la distribution.

La mobilisation des équipes de CNP Retraite est entière. En tant que gestionnaire du régime PER, nous avons ainsi mis en place un dispositif permettant de s'assurer que la relance de la commercialisation s'effectue de la façon la plus fluide possible tout en garantissant la qualité de service rendue à nos nouveaux affiliés. Enfin, CNP Retraite se distingue par sa solidité financière et ses expertises reconnues, garantissant ainsi une stabilité et une performance durable pour nos clients. Il en va de notre responsabilité en tant qu'assureur.

Qu'en est-il pour les équipes de Préfon ?

PS. : La Banque Postale a sollicité la relance de notre partenariat. Nous y allons avec conviction et un esprit enthousiaste, en y mettant toutes les chances, en s'engageant pleinement. Nos équipes commerciales et marketing se sont immédiatement mises au travail. La méthode choisie repose sur l'expérimentation de deux régions test, l'Occitanie et Nouvelle Aquitaine. D'ores et déjà, elle porte ses fruits et a permis d'établir les premiers schémas directeurs pour les équipes de vente sur le terrain. Pour La Banque Postale, les caractéristiques de Préfon lui vont bien. Elle emmène ses clients sur des chemins sécurisés à tous points de vue : le produit, le pilotage par CNP Assurances et par une Association non lucrative avec des bénévoles très participatifs. ■



UN GRAND PÔLE FINANCIER PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

En mars 2020, un rapprochement opérationnel a été réalisé entre La Banque Postale et CNP Assurances. En 2022, La Banque Postale est devenue l'actionnaire unique de CNP Assurances, et en avril 2023, La Banque Postale et CNP Assurances ont rassemblé l'ensemble des activités assurantielles du Groupe au sein de CNP Assurances.

« Cet apport de l'ensemble des filiales de La Banque Postale spécialisées en IARD, santé, prévoyance et conseil, a conduit CNP Assurances à devenir un assureur complet et a permis à La Banque Postale d'être un bancassureur entier et intégré. Ce modèle de bancassurance est porteur de synergies et doit

permettre de dynamiser l'équipement de tous les segments de clientèles en produits d'assurance », déclare Sarah Bouquerel. « Le double positionnement que j'occupe, à savoir la direction adjointe de détail de la Banque Postale et la direction du pôle des activités et des relations stratégiques avec le groupe La Banque Postale, est la matérialisation supplémentaire de l'intégration de La Banque Postale et de CNP Assurances ».

Retrouvez l'interview de Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste réalisée à l'occasion des 60 ans de l'Association : <https://www.prefon.asso.fr/60-ans/portraits.html>

LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES : AU SERVICE DES CITOYENS ET DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Conseil d'État, conseil supérieur de la magistrature, tribunaux administratifs, etc. : la France s'est dotée depuis plusieurs siècles d'un ordre administratif conséquent. Plus de 1500 magistrats et près de 3000 agents sont au service des citoyens comme des fonctionnaires afin de trancher les litiges avec les administrations. Ils jouent un rôle prépondérant dans la vitalité et la sauvegarde de l'Etat de droit.

Les affaires jugées dans notre tribunal reflètent la situation économique et sociale du territoire» explique Marianne Pouget, présidente du Tribunal administratif de Nice, « les demandes portent aussi bien sur la contestation d'un marché public, d'une fermeture de restaurant suite à un contrôle sanitaire, la suspension de droits sociaux ou encore un refus de carte de séjour. » Sept contentieux principaux sont recensés dans le bilan annuel du Conseil d'État¹ : les étrangers, les prestations sociales, la police, les marchés, l'urbanisme, la fiscalité et la Fonction publique. Chaque demande, qu'elle émane d'une personne morale ou physique, est adressée au tribunal dont dépend l'administration concernée. La plupart du temps, un des 42 tribunaux administratifs, premier étage de la juridiction administrative, étudiera le dossier et prendra une décision. En cas de contestation, le justiciable pourra faire appel à l'une des 9 cours administratives d'appel. Et en cas de contestation, chacun peut solliciter en dernier recours, le Conseil d'Etat, instance supérieure de la justice administrative.

Un contentieux à part : celui de la Fonction publique

Les juridictions administratives sont également chargées de régler les litiges entre un agent de la Fonction publique et son employeur. « Avec ce contentieux, on se retrouve au cœur du fonctionnement de l'administration », constate Didier Jean-Pierre, professeur agrégé de droit public à l'Université Aix Marseille. « Et surtout c'est un contentieux de l'humain où on parle de personnes, de la souffrance au travail, de détresses humaines. » En la matière, les problématiques sont variées et les décisions peuvent aussi bien porter sur le temps de travail, le

recrutement, le droit à la formation, l'avancement : tous les sujets touchant à l'emploi et au quotidien des agents. Au fil du temps, s'est développée une jurisprudence qui précise le droit applicable aux agents. Et un travail d'envergure, mené par sept maîtres de requête du Conseil d'État, a permis de le formaliser dans un ouvrage publié en décembre 2020 en collaboration avec la DGAFP².

Des juridictions spécialisées

Par ailleurs, des cours spécifiques ont été créés, pour traiter de façon séparée certains sujets présentant un niveau de complexité élevé ou relevant d'une branche du droit particulière. Ainsi que la contestation des décisions prises par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) relève de la Cour nationale du droit d'asile. La contestation des décisions en matière de budget et de gestion des administrations publiques relève de la chambre du contentieux de la Cour des comptes.

Dire le droit : une exigence

Selon le Vice-Président du Conseil d'Etat Didier-Roland Tabuteau : « **le juge administratif tranche les litiges selon le droit avec pour boussole l'intérêt général. C'est là l'essence de sa mission et le cœur de l'État de droit et de la démocratie**³ ». En revanche, il ne peut se substituer au législateur même s'il arrive que, comme le rappelle Didier Jean-Pierre, « de plus en plus, les juges administratifs sont sollicités sur des affaires sociétales comme l'affaire Vincent Lambert ou les procédures liées aux mesures Covid. » Néanmoins le Conseil d'État a un regard sur la construction de la loi, via ses avis sur les projets ou propositions de lois et la transmission des

questions prioritaires de constitutionnalité au Conseil constitutionnel.

Un métier aux multiples facettes

Le magistrat administratif exerce des compétences qui, si elles prennent racine dans le droit, sont extrêmement variées. Son rôle au sein de son instance peut évoluer – de rapporteur à juge, par exemple – et les sujets à traiter et la manière de le faire sont multiples : de la procédure collégiale classique à la médiation. Par ailleurs, ces magistrats recrutés par concours peuvent évoluer vers des rôles plus managériaux comme les présidences. A eux alors d'organiser au mieux le travail des magistrats et des agents du greffe : spécialisation des chambres, nombre de rapporteurs, gestion des référés urgences, etc. « J'ai carte blanche du Conseil d'État pour organiser ma juridiction, pour autant, » précise la présidente Pouget, « celui-ci me fixe chaque année en novembre, lors de la conférence de gestion, des objectifs clairs ainsi que les moyens alloués ». Et les résultats sont passés au peigne fin, l'objectif étant que les affaires soient traitées de la façon la plus qualitative possible et dans un délai raisonnable. **Des professionnels du droit, impartiaux, très attentifs à la déontologie et à la recherche de l'efficacité : les clés pour une justice administrative au service de l'intérêt général.** ■

¹<https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/rapports-d-activite/bilan-d-activite-2023>

²<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/essentiel-de-la-jurisprudence-du-droit-de-la-fonction-publique>

³In Bilan d'activité 2023 du Conseil d'Etat <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/rapports-d-activite/bilan-d-activite-2023>

Marianne Pouget

Présidente du Tribunal administratif de Nice



J'ai obtenu mon DEA de droit public à l'université de Rennes où j'ai été chargée de travaux dirigés. Je me destinais à une carrière d'enseignante mais j'ai changé de voie. En 1997, j'ai passé et réussi du premier coup le concours qui m'a permis de rejoindre le corps des magistrats administratifs. Après mes premières affectations, j'ai réalisé deux mobilités, l'une en administration centrale et l'autre comme adjointe à l'ambassadeur à Vientiane au Laos. C'est là que j'ai acquis le goût du management et de l'organisation. A mon retour, j'ai exercé mes fonctions dans plusieurs juridictions avant de me voir confier ma première présidence en 2019 à Limoges puis d'arriver à Nice en 2022 comme présidente du tribunal administratif. J'apprécie beaucoup ce poste où j'organise l'activité des 28 magistrats. Il faut faire preuve de beaucoup d'écoute et être accessible pour tous les membres de la juridiction tout en étant force d'entraînement. Il faut que je sois exemplaire et c'est aussi pour cela, en plus de mon goût pour le droit, que j'ai conservé une activité juridictionnelle notamment dans le contentieux de l'aide sociale. Entre les relations avec les partenaires (préfet, collectivités territoriales, etc.), le lien avec la faculté de droit, les conférences de gestion avec le Conseil d'Etat, mon agenda est bien chargé, mais ce poste multifacettes me plaît énormément. »

Cédric Fumeron

Greffier en chef de la cour administrative d'appel de Paris



J'e suis entré dans la Fonction publique sur concours, après l'obtention d'un DEA de droit pénal et sciences criminelles, et ai effectué un premier parcours au sein du ministère de la Justice. J'ai débuté en tant que directeur des services de greffe judiciaires et exercé dans trois tribunaux d'instance à Creil, Créteil et Ivry sur Seine, avant d'exercer des fonctions supports au Service administratif régional de la Cour d'appel de Paris. A l'issue de ce parcours, j'ai obtenu un détachement en qualité d'attaché principal d'administration au sein de la DRH du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur. Mes fonctions consistaient à organiser les concours et leurs préparations, au plan national. J'ai ensuite eu l'opportunité de revenir en juridiction, cette fois dans l'ordre administratif. Je suis devenu, en février 2014, greffier en chef de la cour administrative d'appel de Paris, en qualité de conseiller d'administration. A ce poste, j'assume des fonctions très variées, comparables à celle d'un secrétaire général, puisqu'il s'agit à la fois de diriger les services du greffe, chargés d'apporter leur aide aux magistrats dans la gestion des procédures, et d'assister la présidente de la Cour dans la gestion des moyens humains, matériels et budgétaires de la juridiction. Le fait que la Cour soit hébergée dans l'Hôtel de Beauvais, qui est classé monument historique, enrichit l'exercice de mes fonctions sous de multiples aspects. A ce poste, j'ai donc deux « casquettes », je conjugue fonctions administratives et pratique du droit, et c'est très varié ! »



243 089

AFFAIRES JUGÉES PAR LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS



10 MOIS ET 17 JOURS

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT D'UNE REQUÊTE EN TRIBUNAL ADMINISTRATIF



+6%

NOMBRE D'AFFAIRES EN TRIBUNAL ADMINISTRATIF



32 144

AFFAIRES JUGÉES PAR LES COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL



922

AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

UN HÔTEL HISTORIQUE POUR UNE COUR SINGULIÈRE

Parmi les 9 cours administratives d'appel que compte la France, celle de Paris occupe une place à part à bien des égards. Sa taille et ses compétences la distinguent déjà. Et le fait qu'elle soit logée au cœur d'un ancien hôtel particulier du Marais rajoute à sa particularité. Portrait.

La cour administrative d'appel de Paris (CAAP) est la plus importante en volume d'affaires traitées et en nombre de magistrats et agents de greffe. Cette prépondérance tient notamment à la taille de son ressort, puisqu'elle juge les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs de Paris, de Melun et de Montreuil, mais aussi de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française et de Wallis et Futuna. Outre le caractère sensible d'un grand nombre d'affaires qui lui sont soumises dans de multiples domaines, la cour parisienne présente la particularité d'intervenir en premier et dernier ressort sur un certain nombre de contentieux. Il s'agit généralement de requêtes nécessitant une grande réactivité et/ou spécialisation, pour lesquelles la compétence lui est attribuée par décret gouvernemental. Ainsi la CAAP a été chargée de juger l'ensemble des contentieux liés aux opérations d'aménagement et aux infrastructures nécessaires aux Jeux olympiques et paralympiques, « comme par exemple celui relatif aux impacts pour les



jardins ouvriers d'Aubervilliers de la construction du centre nautique et de la Gare du Grand Paris express » précise son greffier en chef **Cédric Fumeron**. Enfin, parce qu'elle se situe dans une région économiquement importante abritant les sièges des grandes directions fiscales, elle traite beaucoup de contentieux fiscaux complexes. A ces singularités, s'ajoute une particularité d'un tout

autre registre : le cadre hors norme de l'hôtel de Beauvais comme lieu d'exercice. Au cœur du quartier du Marais, cet édifice construit entre le XII^e et le XVII^e siècle a connu un destin chaotique jusqu'à sa rénovation par l'État entre 2000 et 2003. Propriété de la ville de Paris, il est loué à la cour administrative dans le cadre d'un bail emphytéotique de 75 ans. La cour a la charge d'entretenir ce monument historique classé et de l'ouvrir au public. Visites guidées, organisations de tournages, mises à disposition d'espaces pour des événements culturels : la Cour administrative d'appel de Paris est une juridiction particulièrement ouverte sur la cité !

LOI INDUSTRIE VERTE

CE QUI VA CHANGER POUR VOTRE ÉPARGNE

En vue de financer à la fois la décarbonation du secteur industriel et l'accélération de la transition écologique, la loi relative à l'Industrie verte introduit plusieurs évolutions pour les épargnants, dont la majorité va entrer en vigueur à compter de cet automne.

Promulguée le 23 octobre 2023, la loi relative à l'Industrie verte poursuit deux objectifs ambitieux : **décarboner l'industrie française et faire de notre pays le leader européen des technologies vertes**. Pour les atteindre, il faut énormément de capitaux. D'où l'idée de flécher une partie de l'épargne des Français - et plus particulièrement l'assurance-vie et le Plan d'épargne retraite (PER) qui dépassent, à eux deux, les 2.000 milliards d'euros d'encours - dans le financement de la transition énergétique et écologique.

Création d'un nouveau placement

L'une des mesures phares de la loi Industrie verte est la création du **Plan épargne avenir climat (PEAC)**. Ouvert à la commercialisation depuis le 1^{er} juillet dernier, ce nouveau placement est réservé aux jeunes de moins de 21 ans. Les sommes logées dans le PEAC sont investies dans des fonds ayant le label ISR (investissement socialement responsable), c'est-à-dire composés de titres d'entreprises respectueuses des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ou des fonds ayant le label Greenfin (ou France Finance Verte), intégrant des titres d'entreprises œuvrant pour la transition écologique.

Le jeune est autorisé à effectuer des retraits uniquement à partir de 18 ans et à condition d'avoir réalisé des versements au moins cinq ans avant. Par exemple, s'il ouvre un PEAC à 20 ans, il ne pourra retirer qu'à partir de 25 ans, sachant que le plan sera, quoi qu'il arrive, clôturé à ses 30 ans. Par ailleurs, il faut savoir que les versements ne sont plus possibles dès lors qu'un retrait a été réalisé.

Le principal atout du PEAC tient à sa fiscalité. Les gains sont exonérés d'impôt

sur le revenu et de prélèvements sociaux. Des frais de gestion ou des frais de tenue de compte sont, toutefois, prélevés. En vérité, le PEAC est une réponse à l'interdiction, depuis le 1^{er} janvier 2024, de l'ouverture d'un PER au nom d'un enfant mineur. Le législateur voyait dans cette pratique une manière détournée d'optimisation fiscale pour un foyer¹ (voir note en bas de page).

ZOOM PRÉFON

Chez Préfon, nous n'avons pas souhaité ouvrir de PER à un mineur, considérant que c'était un « détournement » de la fiscalité. Nous réfléchissons à la commercialisation d'un PEAC afin d'élargir notre gamme.

Le fléchage de l'épargne vers les investissements dans les entreprises non cotées

La loi Industrie verte s'est particulièrement intéressée à l'assurance-vie et au PER. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les assureurs sont contraints de proposer dans leurs contrats d'assurance-vie multisupports au moins une unité de compte (UC) labellisée ISR et au moins une UC labellisée Greenfin. Les assurances-vie et les PER en gestion pilotée (dont l'allocation d'actif est déterminée en fonction du profil d'investisseur de l'épargnant), souscrits à partir du 24 octobre 2024, devront être investis en partie dans des actifs non cotés (dette privée, immobilier, entreprises non cotées). Cette obligation va notamment permettre aux start-up et aux PME, souvent en pointe dans la transition écologique, de se financer plus facilement.

Un profil supplémentaire dans le PER

Plus le profil d'investisseur (qui mesure notamment le niveau d'acceptation d'une perte financière en contrepartie d'une

performance potentiellement plus élevée) est risqué et plus la part d'actifs non cotés sera importante. À noter : le profil « prudent » en assurance-vie n'intégrera pas de non coté, contrairement à celui du PER. D'ailleurs, en plus du profil « prudent », « équilibré » et « dynamique », la loi Industrie verte a instauré un profil « offensif » (encore plus risqué) dans le PER.

En outre, il faut savoir que pour les PER en Unités de Compte, la gestion pilotée se fait par « horizon », c'est-à-dire que plus le souscripteur approche de l'âge légal (l'âge minimum de départ à la retraite) et plus le portefeuille est sécurisé (investi dans des actifs sans risque). Il s'agit du mode de gestion appliqué par défaut dans les PER en Unités de Compte, et donc en vigueur pour un grand nombre de plans...

ZOOM PRÉFON

Chez Préfon, nous considérons qu'il ne faut pas prendre de risque avec l'épargne-retraite. Le PER Préfon-Retraite est un régime en points (le PER Préfon-Retraite ne comporte pas d'Unités de compte), l'épargne accumulée est parfaitement sécurisée, il n'y a pas de profils de gestion encore moins de risque de perte en capital. Le PER Préfon-Retraite n'est donc pas concerné. Pour autant, sans avoir attendu la Loi une partie des 14 milliards du régime sont investis vers les entreprises non cotées afin de générer du rendement financier et de bénéficier de la diversification sans les risques.

Le devoir de conseil du distributeur est renforcé...

La loi Industrie verte renforce nettement le devoir de conseil pour les contrats d'assurance-vie et les contrats de capitalisation et les PER. À partir du 24 octobre 2024, les distributeurs (conseillers

¹ Les versements volontaires sur un PER ouvrant droit à une déduction fiscale, les parents alimentaient le plan de leur fils ou de leur fille rattaché(e) à leur foyer fiscal pour pouvoir déduire les versements de leur revenu imposable. Cette déductibilité était limitée à 10% du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) de l'année N-1. À noter : les PER souscrits pour des enfants mineurs avant le 1^{er} janvier 2024 sont préservés, mais les versements volontaires sont désormais possibles seulement à compter de la majorité du jeune.

bancaires, agents généraux d'assurance, courtiers en assurance, conseillers en gestion de patrimoine...) devront vérifier que ces placements répondent bien aux besoins et attentes de leurs clients durant la durée du contrat, et non plus seulement au moment de leur souscription. Lors de la souscription du contrat, le distributeur est également tenu de s'assurer de vos préférences en matière de durabilité.

ZOOM PRÉFON



Chez Préfon, lorsque vous souscrivez en ligne à un PER ou à Préfon-Vie-Responsable nous vous posons quelques questions pour mesurer votre appétence et vos préférences en matière d'épargne responsable. Nous mettons un point d'honneur à être parmi les premiers distributeurs à le faire !

...Et une réactualisation tous les deux ou quatre ans

Ainsi, certaines opérations obligeront votre conseiller à contrôler si votre contrat est toujours bien adapté à vos attentes. Il devra vous contacter lorsque vous

Attendez-vous donc à être prochainement contacté par un conseiller Préfon. Prenez le temps de lui répondre, c'est pour le bien de votre épargne !!

souhaiterez effectuer un versement, un retrait (appelé « rachat ») ou un arbitrage (un transfert de capitaux du fonds en euros à une UC, ou inversement) correspondant à au moins 20% de l'encours (le cumul des versements, majoré des gains) de votre contrat si celui-ci est inférieur à 100.000 euros. Si l'encours de votre contrat est égal ou supérieur à 100.000 euros, il vous appellera dès que vous engagerez une opération représentant au moins 30% des capitaux de votre contrat.

Même en l'absence d'opération sur votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, votre conseiller devra actualiser tous les quatre ans votre profil d'investisseur en abordant entre autres votre situation matrimoniale, familiale,

financière et vos objectifs. Le délai sera réduit à deux ans si vous avez opté pour un service personnalisé.

Toujours à compter du 24 octobre prochain, votre conseiller fera le point avec vous tous les quatre ans si vous avez opté pour un mandat d'arbitrage. L'objectif du rendez-vous sera d'évaluer si l'allocation d'actifs de votre contrat d'assurance-vie demeure pertinente au regard de votre situation et de vos projets. Attendez-vous donc à être prochainement contacté par un conseiller Préfon. Prenez le temps de lui répondre, c'est pour le bien de votre épargne !!

ZOOM PRÉFON



Chez Préfon, nous avons souhaité chaque année vous demander d'actualiser les informations dont nous disposons afin de nous assurer que les placements sont toujours adaptés. Le faire régulièrement permet également de fluidifier les arbitrages ou versements sur votre PER Préfon-Retraite ou votre Préfon-Vie Responsable. Ce court mais important questionnaire est également présent sur votre espace client : monespace.prefon.fr ■

31

INFORMATION SUR LE RÉGIME PER PRÉFON-RETRAITE

A compter de janvier 2025, dans le cadre de la liquidation de vos droits, **si vous avez opté, ou si vous pensez opter pour le capital fractionné** (article 5.2.4.c de la notice), **le capital entre deux versements sera revalorisé**. La notice, qui n'intègre pas encore cette évolution est à votre disposition dans votre espace client monespace.prefon.fr.

Préfon
PATRIMOINE

NOUVEAU

Préfon lance Préfon Patrimoine, un nouveau service de relation personnalisée avec un conseiller dédiée pour bénéficier de l'expertise Préfon pour vous accompagner dans l'optimisation de votre épargne.

Forts de notre expertise historique, nous concevons des solutions d'épargne solides basées sur une parfaite connaissance de votre situation et de vos objectifs.

En partenaire de confiance, Préfon Patrimoine vous accompagne pour optimiser la performance de vos investissements patrimoniaux.

PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

LES OUTILS DE LA PROMOTION DU RÉGIME PRÉFON UNE APPROCHE SUR-MESURE POUR LES AGENTS PUBLICS

Pour Préfon, l'objectif est clair : être au plus près des agents publics et les accompagner au mieux dans la préparation de leur retraite. Pour y parvenir, nous avons développé une stratégie de promotion à plusieurs niveaux, mêlant proximité, pédagogie et visibilité.

Être au plus près des agents publics grâce au partenariat avec le COSAT

En mars 2024, Préfon a établi un partenariat avec le COSAT (Comité des Œuvres Sociales sportives et culturelles des Agents de la ville de Toulouse et assimilés), qui représente les agents des collectivités territoriales de Toulouse.

Ce lien permet à Préfon d'organiser des permanences d'information dans les locaux du COSAT, facilitant les échanges directs entre les agents. « Être présent sur le terrain, c'est essentiel pour tisser des liens de confiance et nous faire connaître auprès des agents publics », explique Reda, responsable de l'animation des correspondants chez Préfon.



Philippe Soubirous, président de Préfon et Alain Coutanceau, président du COSAT

Un guide retraite complet, fruit d'un travail collaboratif

Nous avons également développé un guide pratique de la retraite, en collaboration avec France Retraite, l'organisme de référence sur le sujet. Ce guide aborde tous les aspects de la préparation à la retraite, du calcul de la pension aux démarches administratives, en passant par l'optimisation de l'épargne.



« Nos affiliés nous ont souvent fait part de leur besoin d'informations claires et fiables sur la retraite », témoigne Alexandra, responsable parcours digitaux chez Préfon. « C'est pourquoi nous avons souhaité créer ce guide, un compagnon indispensable pour une transition vers la retraite en toute tranquillité ».

Ce guide de la retraite est disponible gratuitement en version numérique sur le site internet de Préfon, retrouvez-le en flashant le QR code ci-contre.

Découvrez les trois fiches incontournables du guide :

Racheter ses trimestres dans le public (fiche n°21)	Les caisses et régimes des fonctionnaires (fiche n°4)	Le paysage de la retraite obligatoire en France (fiche n°1)
2		3

Une présence active sur les événements dédiés aux agents publics

Enfin, Préfon participe régulièrement à des congrès et des rencontres destinés aux agents de la Fonction publique.

« Ces événements sont essentiels pour créer un contact direct avec notre public cible, » explique Reda, responsable de l'animation des correspondants chez Préfon. « Nous présentons nos offres, répondons aux questions et encourageons le bouche-à-oreille parmi les fonctionnaires. Pour amplifier cet effet, nous mobilisons nos correspondants bénévoles, » poursuit-il, « leur engagement et leur connaissance du terrain font d'eux des relais précieux pour diffuser notre message et créer un réseau de confiance. Cette approche combinée renforce notre position d'acteur de confiance dans le domaine de l'épargne retraite pour la Fonction publique, » conclut-il.



Une campagne de communication pour accroître la notoriété

En juin 2024, Préfon a lancé une campagne d'affichage dans les gares françaises, complétée par des actions sur les réseaux sociaux et la radio. L'objectif est d'affirmer l'identité de Préfon comme le régime de retraite complémentaire de référence pour la Fonction publique, en profitant du fort passage estival. Cette initiative vise à accroître la notoriété de Préfon auprès des fonctionnaires, affiliés ou non, plus particulièrement cette année où Préfon fête ses 60 ans.



Affichage en Gare de Paris Nord, à Paris

Préfon participe aux événements suivants :

- **03/09 et 19/09** : Réunions avec les équipes commerciales de La Banque Postale à Tarbes (65) pour le territoire des Hautes-Pyrénées, puis à Narbonne (11) pour le territoire du Pays de Cathare afin de leur présenter le dispositif du PER Préfon-Retraite.
- **13/09** : Participation à la rentrée des élèves commissaires à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69) en présence du Président de l'Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure (ACPNSI), M. Ludovic Armoët.
- **22/10** : Présence au forum d'information au centre hospitalier René Dubos à Pontoise (95) avec tenue d'un stand pour informer les agents du dispositif Préfon-Retraite.
- **26/11** : Congrès syndical des services de santé et services publics à Mondeville (14) : 250-300 participants.



Participation de Préfon, au Congrès des entreprises à mission

Préfon a participé au **Congrès des Entreprises à Mission** le 16 mai 2024, un événement axé sur « Le Temps des Preuves, une réponse et des solutions face aux défis sociaux et environnementaux » actuels. Représentée par Lionel Brun, Directeur délégué en charge des affaires institutionnelles, l'Association y a promu le rôle des acteurs de l'ISR pour soutenir les entreprises qui s'ancrent dans le long terme, en alliant objectifs financiers, sociaux et environnementaux. Préfon s'engage de son côté, notamment sur l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement réalisées pour le compte de ses affiliés. La recherche de performance extra-financière constitue un axe majeur de sa politique ISR, reflétant son approche d'investisseur institutionnel engagé pour la finance durable. ■



Présence au Congrès des entreprises à mission le 16/05/2024



LES PRIMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Préfon a lancé un podcast en deux épisodes sur les primes dans la Fonction publique, visant à offrir une analyse détaillée des différents types de primes et de leurs conditions d'attribution. Le premier épisode explore les catégories de primes, les conditions d'éligibilité et comment les obtenir. Le deuxième épisode se concentre sur les particularités et les exceptions, abordant des cas spécifiques et répondant aux questions fréquentes. Ce podcast vise à offrir des réponses claires et des conseils pratiques pour naviguer dans ce domaine complexe. Les deux épisodes permettent d'avoir une vision globale et détaillée des primes dans la Fonction publique. ■

Retrouvez les deux épisodes du podcast **Préfon.Podcast (prefon.asso.fr)**



10 MINUTES POUR COMPRENDRE



L'engagement Qualité Préfon Préfon met l'accent sur la qualité de service, avec des initiatives pour garantir la satisfaction des clients. Découvrez les actions concrètes de l'Association en matière d'engagement qualité et comment Préfon répond aux attentes de ses clients. <https://url-r.fr/QhnKg>





OPTIMISER VOTRE ÉPARGNE 5-6 ANS AVANT VOTRE RETRAITE !

Vous êtes proche de votre départ à la retraite.
C'est le moment d'optimiser votre épargne en vue de compenser
votre prochaine baisse de revenu.

Vous avez prévu de partir à la retraite dans cinq ou six ans. Voici des idées de placements pour utiliser au mieux vos économies en prévision de votre futur départ de la vie professionnelle.

Le PER pour préparer votre retraite et baisser vos impôts

En fonction de vos trimestres cotisés et de votre revenu professionnel, vous devriez percevoir à la retraite entre 50% et 70% de votre dernier salaire ou traitement. Cela veut dire que votre pouvoir d'achat va baisser de 30% à 50% une fois que vous aurez quitté la vie professionnelle. A noter que cette baisse est d'autant plus importante que votre rémunération en tant que fonctionnaire comprend un pourcentage important de primes et indemnités. Dans ces conditions, **vous avez intérêt à prévoir un revenu qui viendra utilement compléter vos pensions de vieillesse. C'est bien ce que vous avez fait en choisissant d'adhérer au régime Préfon-Retraite. Si ce n'est pas encore le cas, il convient de le faire sans tarder.**

Comme son nom l'indique, le Plan d'épargne retraite (PER) est justement destiné à la préparation à la retraite. Dès lors que vous aurez atteint l'âge légal (l'âge minimum de départ à la retraite) ou que vous aurez liquidé vos droits à la retraite obligatoire, vous pourrez percevoir un capital (une somme d'argent versée en une ou plusieurs fois) ou une rente viagère (servie mensuellement jusqu'à votre décès) ou, un mix des deux.

Sachez que vous pouvez très bien souscrire un PER, tel que Préfon-Retraite, passé 50 ou 60 ans. Il est même possible d'ouvrir un PER une fois retraité ou de continuer

à alimenter celui que vous avez afin de bénéficier de la déduction fiscale. Cela peut avoir un fort intérêt si votre conjoint continue lui à travailler, à percevoir des revenus et que vous êtes fortement imposés car les versements volontaires peuvent être déduits du revenu imposable. Le plafond de déduction fiscale est en lecture directe sur la 4^e page de votre avis d'imposition.

A quelques années de votre départ en retraite, les enfants sont partis et votre taux marginal d'imposition est le plus élevé. **Chaque versement exceptionnel sur votre contrat PER Préfon-Retraite vous permet donc d'augmenter vos revenus à la retraite et de baisser immédiatement le montant de votre impôt.** Le premier conseil est donc de réaliser un versement sur votre contrat.

Vous avez peut-être au fil du temps et de votre carrière d'autres contrats d'épargne retraite (un PERP, un Corem, un CRH, un « Madelin » ou un autre contrat collectif souscrit pour vous par un ancien employeur), **il est judicieux de réfléchir à transférer ces contrats au sein du régime PER Préfon-Retraite afin de bénéficier de la garantie et de la sécurité unique de Préfon-Retraite mais surtout de n'avoir qu'un seul contrat à gérer lorsque que vous prendrez votre retraite.**

Anticiper : l'assurance-vie en complément de Préfon-Retraite

Il est judicieux de souscrire dès à présent, en complément, un contrat d'assurance-vie. Cela est possible avec le contrat Préfon-Vie-Responsable. Même si vous n'y faites pas de gros versements, **l'essentiel est de prendre date ;** Vous

prenez date **pour l'enveloppe fiscale** bien utile au moment de percevoir vos droits Préfon-Retraite.

En effet, si votre contrat d'assurance-vie a plus de huit ans, vous optimisez la fiscalité. Au-delà de cette durée de détention, les gains (intérêts annuels du fonds en euros, plus-values des unités de compte) issus de vos retraits (appelés « rachats ») ne sont, en effet, pas imposés à hauteur de 4.600 euros par an si vous êtes célibataire ou de 9.200 euros par an si vous êtes marié ou pacsé. En outre, la fraction supérieure à ces abattements annuels est soumise à un Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de seulement 7,5%, auquel s'ajoutent les Prélèvements sociaux à 17,2%. Soit une imposition globale de 24,7% inférieure aux 30% du Prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») appliqué aux gains des placements financiers. C'est la date d'ouverture qui compte et non la date du versement.

Si au moment de la liquidation de vos droits de Préfon-Retraite, vous souhaitez récupérer un capital¹ sans savoir précisément à quoi l'utiliser, vous pourrez le verser sur votre contrat d'assurance-vie déjà ouvert (il aura plus de 8 ans) et optimiser la fiscalité. Vous pourrez ensuite réaliser des rachats partiels peu ou pas imposés selon vos besoins. Le capital restant sur votre contrat Préfon-Vie Responsable continuera à générer des intérêts et des plus-values.

A quelques années de son départ en retraite, il convient d'anticiper ! ■

¹Important : le capital issu du PER est imposé à votre taux marginal d'imposition, il convient donc de prendre garde à la fiscalité et vous faire accompagner par un Conseiller Préfon.



**Assurons
un monde
plus ouvert**

**Notre mission est de protéger
dans la durée les personnes
et tout ce qui compte pour elles.**

**Avec nos partenaires, nous réinventons
les solutions de protection adaptées à chacun
pour accompagner tous les parcours.**



Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique**



Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

